



Conseil économique
et social

Distr.
GENERALE

E/C.2/1995/2/Add.7
6 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE CHARGE DES ORGANISATIONS NON
GOUVERNEMENTALES
20-31 mars 1995
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORTS QUADRIENNAUX SUR LES ACTIVITES DES
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DOTEES DU STATUT
CONSULTATIF (CATEGORIES I ET II) AUPRES DU
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Rapports quadriennaux. 1990-1993

Rapports présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en
application de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique
et social, en date du 23 mai 1968

Additif

* E/C.2/1995/1.

Note

Conformément à la résolution 1295 (XLIV) du Conseil économique et social concernant les modalités de consultation avec les organisations non gouvernementales, les organisations des catégories I et II dotées du statut consultatif sont tenues de soumettre tous les quatre ans au Comité chargé des organisations non gouvernementales, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un bref rapport sur leurs activités, notamment en ce qui concerne l'appui qu'elles ont apporté aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Après avoir examiné le rapport de chaque organisation ainsi que toute autre information pertinente, le Comité peut recommander au Conseil de reclasser l'organisation en question dans toute autre catégorie qu'il juge appropriée.

Le Comité chargé des organisations non gouvernementales a décidé, à sa session de 1981, que les rapports soumis par les organisations non gouvernementales doivent se limiter chacun à un maximum de deux pages dactylographiées à interligne simple. En outre, à sa session de 1989, le Comité a souligné la nécessité, pour les organisations tenues de soumettre un rapport annuel, de fournir au Secrétariat une information claire et actuelle et notamment un bref rappel liminaire de leurs buts et de leurs objectifs.

A sa session de 1991, le Comité a mis l'accent sur la nécessité, pour les organisations non gouvernementales tenues de soumettre un rapport quadriennal, de dresser un tableau clair de celles de leurs activités qui intéressent l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a fait valoir d'autre part que les rapports devraient suivre les orientations établies par le Service des organisations non gouvernementales, conformément aux décisions pertinentes du Comité (voir E/1991/20, par. 47). Le Comité a décidé que seuls seraient soumis à son examen les rapports établis conformément aux orientations en question et remis au Service des organisations non gouvernementales au plus tard le 1er juin de l'année précédant la session du Comité. Le Comité a rappelé que les organisations qui ne soumettraient pas à temps des rapports dans la forme requise pourraient se voir reclassées dans la catégorie que le Comité jugerait appropriée, conformément aux dispositions du paragraphe 40 b) de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social (voir E/1991/20, par. 48). En application de ces décisions, le Secrétariat a communiqué en décembre 1993 à toutes les organisations concernées les orientations nécessaires à l'établissement des rapports quadriennaux.

Les éléments contenus dans cet ensemble de documents (E/C.2/1995/2 et additifs) ont été reproduits tels qu'ils ont été reçus et reflètent de ce fait la politique et la terminologie des organisations concernées. Les appellations employées n'impliquent, de la part de l'Organisation des Nations Unies, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

On pourra obtenir une documentation supplémentaire (rapports annuels et exemplaires de publications) auprès de la Section des organisations non gouvernementales, du Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

/...

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Note	2
1. Conseil consultatif anglican	4
2. Service de secours catholique	6
3. Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires (FIHUAT)	8
4. Institut supérieur international des sciences criminelles	10
5. Association internationale d'habitat rural	13
6. Conseil international des services juifs de bienfaisance et d'assistance sociale	14

/...

1. CONSEIL CONSULTATIF ANGLICAN

(Catégorie II)

Le Conseil consultatif anglican (CCA) est l'organisme de coordination des 32 Eglises (Provinces) autonomes représentant la collectivité anglicane mondiale, réseau mondial rassemblant 70 millions de membres dans 160 pays. En tant qu'organisme international réellement diversifié comprenant des hommes et des femmes, jeunes et vieux, du monde entier, le CCA est exceptionnellement bien équipé pour fournir des services consultatifs, d'examen et de coordination en ce qui concerne les affaires anglicanes. Les travaux du Conseil comprennent les communications, l'oecuménisme, le dialogue interreligieux et la coopération, ainsi que des domaines sociaux tels que les droits de l'homme, l'environnement, la justice sociale et le développement.

Le statut consultatif auprès du Conseil économique et social (catégorie II) a été octroyé au Conseil consultatif anglican en 1985. Cependant, durant les cinq années suivantes, le Conseil ne possédait pas les fonds nécessaires au recrutement du personnel nécessaire à sa représentation aux Nations Unies. Cela devait changer radicalement entre 1990 et 1993.

1990

Pour la première fois en 1990, le CCA a réuni les fonds nécessaires au recrutement de deux personnes et à l'ouverture d'un bureau à proximité du Siège des Nations Unies. Le CCA a tiré profit de ses modestes ressources en recrutant le meilleur personnel de direction possible pour la création de son Bureau auprès de l'Organisation des Nations Unies.

1991

Au cours de sa première année d'opération, le bureau du CCA auprès de l'Organisation des Nations Unies a consacré la plus grande partie de son énergie à l'établissement de relations de travail avec les Etats Membres, le Secrétariat et les institutions des Nations Unies et la communauté des ONG. Le représentant principal du CCA a souvent rencontré des ambassadeurs auprès des Nations Unies afin de discuter des préoccupations de la collectivité anglicane. Le CCA a participé aux réunions du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et aux activités entreprises par les ONG dans le cadre la Conférence; il a également participé à la rédaction d'une version interreligieuse d'une "Charte de la Terre" qui devait être examinée à Rio de Janeiro. Le CCA a également participé aux travaux du Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de la Commission des droits de l'homme.

En 1991 également, le représentant principal a été invité par le PNUE à fournir des avis consultatifs sur l'environnement et les affaires religieuses. En septembre, le CCA a célébré un office à l'Eglise de la Trinité, à Wall Street, au cours duquel l'ancien Président Jimmy Carter a fait une déclaration marquant l'ouverture de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. De nombreux membres du personnel du système des Nations Unies, Etats Membres et membres de la communauté des ONG ont assisté à cet office.

/...

En novembre 1991, le représentant principal a demandé aux ONG et au personnel des Nations Unies d'examiner la possibilité de créer un Comité des ONG sur l'Année internationale des populations autochtones. Vers la fin de 1991, le Comité a été créé en tant que Comité de la CONGO et il a été présidé par le représentant du CCA jusqu'à son départ, en décembre 1993.

1992

En janvier, le représentant principal du CCA a présidé la première réunion des ONG, des Etats Membres et du personnel des institutions et du Secrétariat des Nations Unies convoquée afin de discuter de l'Année internationale des populations autochtones. Il a poursuivi son travail en tant que Président du Comité des ONG sur l'Année internationale des populations autochtones et en tant que consultant du PNUE et a participé à la première réunion technique sur l'Année internationale coordonnée par le Centre des droits de l'homme à Genève. De même qu'en 1991, le CCA a participé à la session de 1992 du Groupe de travail sur les populations autochtones.

Le CCA a participé aux réunions du Comité préparatoire de la CNUED et a ensuite assisté à la CNUED; il a également poursuivi ses activités de rédaction de la "Charte de la Terre".

En mai, le CCA a organisé la toute première visite aux Nations Unies d'un Archevêque de Canterbury. L'Archevêque a rencontré des hauts fonctionnaires de l'UNICEF et du secrétariat de la CNUED. En dernier lieu, l'Archevêque a rencontré le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; cette entrevue a abouti à une relation positive et continue entre eux.

Le représentant du CCA et deux autres représentants d'ONG ont rencontré le Président du Comité des ONG afin de discuter du rôle des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

A l'occasion de l'ouverture de l'Année internationale en décembre 1992, en tant que Président du Comité des ONG sur l'Année internationale des populations autochtones, le CCA a organisé, en collaboration avec le Centre des droits de l'homme et l'OIT, une réunion de représentants de populations autochtones et de membres des programmes et des agences spécialisées des Nations Unies. Elle a été la première réunion de ce genre.

1993

En février, le CCA a participé à la quarante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme, au cours de laquelle il a fait des déclarations tant orales qu'écrites. En février également, le représentant principal a établi des relations de travail avec le PNUD qui ont abouti à l'envoi par le PNUD de matériel didactique à tous les Anglicans du monde. Le CCA a assisté aux sessions de la Commission du développement durable et à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne.

De même qu'en 1991 et 1992, le CCA a participé à la session de 1993 du Groupe de travail sur les populations autochtones.

/...

En 1993, le CCA a établi des relations entre l'UNICEF et la Province anglicane de l'Ouganda qui ont abouti à l'exécution de deux projets conjoints UNICEF/Eglise sur l'éducation préventive en matière de SIDA à l'intention de la jeunesse de ce pays affecté par le fléau. Ces projets conjoints comprennent la fourniture par l'UNICEF de plus de 250 000 dollars par an à l'Eglise anglicane de l'Ouganda aux fins du financement de matériel didactique et de formation. Le but est d'atteindre plus d'un demi-million de jeunes en 1994.

2. SERVICE DE SECOURS CATHOLIQUE

(Catégorie II)

Le Service de secours catholique (SSC) est l'organisme de secours et de développement de la Conférence catholique des Etats-Unis, exerçant ses activités dans 80 pays d'Asie, d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes. Les programmes du SSC ont des buts et des préoccupations analogues à ceux du Conseil économique et social. Dans le cadre de ses activités, le SSC entretient des relations de coopération avec différents programmes et institutions des Nations Unies : le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, le Département des affaires humanitaires du Secrétariat des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Participation aux travaux du Conseil économique et social et autres organismes des Nations Unies

Le SSC a été représenté aux sessions du Conseil économique et social, tant au Siège qu'à Genève, ainsi qu'à des réunions du Comité exécutif du HCR et du Conseil d'administration de l'UNICEF.

En Janvier 1992, le CCS a été représenté au Siège, à la Réunion des donateurs pour la Corne de l'Afrique et en juin à la Réunion des donateurs pour l'Afrique à Genève.

Le SSC participe régulièrement aux réunions d'information organisées par le HCR et le Département des affaires humanitaires à Genève.

Les programmes du Service de secours catholique ont atteint un montant d'environ 285 millions de dollars par an au cours de la période considérée et portaient sur le développement, l'assistance humanitaire et les services aux réfugiés.

Développement. Les programmes visant à parvenir à un développement durable comprenaient le renforcement de l'aptitude des pays les plus pauvres à produire des denrées alimentaires, à avoir accès à l'eau potable et, grâce à des petits projets de développement, acquérir les compétences de base et obtenir de petits prêts de premier établissement afin de leur permettre de subvenir à leurs besoins. Dans de nombreux pays où le SSC opère, il entretient des relations de coopération avec le personnel des bureaux extérieurs d'institutions des Nations Unies - par exemple, le PNUD, l'UNICEF et la FAO. Dans certains cas, les projets du SSC ont reçu un appui

/...

d'institutions des Nations Unies, par exemple de l'UNICEF qui a apporté son soutien en Gambie, à un programme d'alphabétisation; et au Cambodge, le PNUD et l'UNICEF ont fourni un appui à la construction d'écoles et à la fourniture de soins de santé primaires.

Assistance humanitaire. Le bureau du SSC à Genève maintient d'étroits contacts avec le Département des affaires humanitaires du Secrétariat des Nations Unies. Au Siège, à New York, le Directeur du SSC chargé de la région de l'Afrique a discuté du programme du SSC dans cette région avec le nouveau Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires.

Durant la période considérée, le SSC a fourni une assistance aux victimes de plusieurs catastrophes naturelles, telles que l'éruption volcanique aux Philippines et un cyclone au Bangladesh. Une aide a été fournie aux victimes de la guerre ou de conflits internes dans plusieurs pays, notamment en Angola, au Libéria, en Iraq et en Croatie. En 1991, l'UNDRO a fourni une aide financière au SSC pour son programme de secours d'urgence au Libéria.

Le SSC a ouvert des bureaux en Croatie, en Bosnie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Durant toute la période considérée, il a fourni une aide aux victimes de la famine dans plusieurs pays d'Afrique. Par le biais de ces programmes, le SSC a mis à profit efficacement les denrées alimentaires fournies par le Programme alimentaire mondial (PAM).

Le PAM a également fourni une assistance au programme de secours d'urgence pour la sécheresse mis en oeuvre par le SSC dans le Nord-Est du Brésil en 1993. Le SSC a réouvert son bureau au Brésil.

Services aux réfugiés. Durant la période considérée, le SSC s'est efforcé de répondre aux besoins des réfugiés dans diverses parties du monde. Au Pakistan, des projets destinés aux réfugiés afghans comprenant une formation professionnelle et des services d'éducation de santé de base ont été mis en oeuvre avec l'assistance du HCR. Le HCR a également fourni une assistance à un projet du SSC en matière d'abris en cas d'urgence dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et à un projet de reconstruction d'un hôpital au Cambodge.

Diffusion d'informations. Les bureaux du SSC chargés des programmes de pays reçoivent les documents de l'Organisation des Nations Unies qui les intéressent. Ces documents sont également utilisés par les organismes locaux de contrepartie.

Des matériels didactiques en matière de développement établis par le Bureau d'éducation en matière de développement du SSC sont diffusés par le biais des écoles primaires et secondaires, des collèges universitaires et des universités, des paroisses et des groupes locaux à travers les Etats-Unis.

/...

3. FEDERATION INTERNATIONALE POUR L'HABITATION, L'URBANISME ET L'AMENAGEMENT
DES TERRITOIRES (FIHUAT)

(Catégorie II)

Buts et objectifs

L'objectif d'ensemble de la FIHUAT est d'améliorer la connaissance générale des questions touchant l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires, l'environnement et les domaines connexes, et ainsi améliorer les pratiques en matière d'habitation, d'urbanisme et d'aménagement des territoires à travers le monde. La FIHUAT est dotée du statut consultatif auprès de l'OMS et de l'UNESCO.

Participation aux réunions de l'Organisation des Nations Unies
et de ses organes subsidiaires

La FIHUAT a un représentant permanent au Siège de l'Organisation des Nations Unies et au siège de différentes organisations intergouvernementales et non gouvernementales : Organisation des Nations Unies (Genève), UNESCO (Paris), la Commission économique pour l'Europe (Genève). Elle participe, à Genève, aux travaux des comités chargés de la question des établissements humains et des transports. Depuis 1990, elle est représentée au Programme des Nations Unies sur l'environnement (PNUE) et au Centre des Nations Unies sur les établissements humains (Nairobi). En 1993, elle a été représentée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à Rio de Janeiro.

Elle participe aux travaux de la Commission sur le développement durable qui est principalement chargée du suivi de la Conférence sur l'environnement et le développement. Elle préside, au Conseil de l'Europe, à Strasbourg, le Groupe sectoriel des ONG sur les villes et leur interdépendance et participe aux travaux du Groupe sectoriel rural et du Comité de liaison des ONG.

Elle a assisté aux réunions du Comité préparatoire pour la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de 1993.

Réunions internationales organisées par la FIHUAT

Congrès

a) 1990, Dublin : Politiques d'aménagement pour les zones rurales, les petites villes et les régions urbaines;

b) 1991, Berlin : Les régions urbaines dans un nouveau contexte social, économique et politique;

c) 1992, Jérusalem : Les restructurations nationales, régionales et urbaines dans le sillage de changements rapides;

d) 1993, Helsinki : Des villes pour demain : l'orientation des changements;

/...

Conférences internationales, séminaires

- a) Amsterdam (Pays-Bas) : Qualité de la vie en milieu urbain : le défi du logement sans but lucratif, 1990;
- b) Tampere (Finlande) : Nouvelles utilisations des anciens bâtiments et complexes industriels, 1990;
- c) Stockholm/Helsinki (Suède/Finlande) : Cartographie et urbanisme souterrains, 1990;
- d) Bruxelles (Belgique) : Europe 2000, atelier organisé conjointement par le Conseil européen des urbanistes et la FIHUAT, 1991;
- e) Amsterdam/Almere (Pays-Bas) : Vivre au bord de l'eau, 1992;
- f) Maastricht (Pays-Bas) : La durabilité de notre environnement : nouvelles tâches pour la planification urbaine et régionale, 1993.

Séminaires Est-Ouest

Plusieurs séminaires ont été organisés par la FIHUAP afin d'établir une coopération étroite entre les pays de l'Europe de l'Est et de l'Ouest :

- a) Siofok (Hongrie) : Séminaire sur le logement, 1990;
- b) Zaborow (Pologne) : Séminaire sur les politiques en matière de terrains urbains, 1991;
- c) Prague (République tchèque) : Séminaire sur la planification des transports urbains, 1991;
- d) Riga (Lituanie) : Séminaire sur la législation régissant la planification urbaine et régionale, 1992.

Les centres de recherche, d'information et de développement de la FIHUAP ont organisé des ateliers sur la climatologie urbaine et des bâtiments, en coopération avec l'Université de Tel Aviv (Israël) et sur le développement urbain des villes historiques, en coopération avec Vuva Brno (République tchèque).

Réunions organisées en coopération avec la FIHUAP

- a) Congrès international de la Société des urbanistes polonais : Défis et choix de la planification physique et de l'aménagement (Varsovie);
- b) Hydropolis : le rôle de l'eau dans la planification urbaine, atelier international convoqué par les Comités nationaux des Pays-Bas et de l'Allemagne pour le Programme international hydrologique de l'UNESCO et le programme d'hydrologie de l'OMM.

/...

Publications

La FIHUAT a publié des documents sur ses séminaires Est-Ouest et la revue périodique Prospect.

4. INSTITUT SUPERIEUR INTERNATIONAL DES SCIENCES CRIMINELLES

(Catégorie II)

Nature et structure

L'Institut a conclu un accord de coopération avec le Service de la prévention du crime et de la justice pénale et est l'un de ses instituts affiliés.

Il est également doté du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe.

L'Institut a été fondé à Siracuse en septembre 1972 par l'Association internationale du droit pénal (qui est une ONG dotée du statut consultatif (catégorie II) auprès de l'Organisation des Nations Unies), la région sicilienne, la ville, la province et la chambre de commerce de Siracuse et la ville de Noto. Le Président de l'Italie a l'a décrété fondation scientifique et éducationnelle publique à but non lucratif.

L'organe directeur de l'Institut est un Conseil des directeurs composé de 25 membres indépendants, dont 16 sont des savants de renommée mondiale, élus par le Conseil de direction de l'Association internationale du droit pénal.

Les entités gouvernementales locales susmentionnées sont la principale source de financement de l'Institut. Certaines activités de l'Institut sont financées par d'importantes sources internationales.

Objectifs

L'Institut est une institution scientifique consacrée à l'éducation supérieure, à la formation, aux études et à la recherche dans tous les domaines des sciences criminelles, y compris les droits de l'homme. Il joue également un rôle directeur dans l'amélioration des normes et les standards des Nations Unies dans le domaine de la justice pénale et comparative internationale et les droits de l'homme.

Les conférences et les séminaires tenus à l'Institut rassemblent des juristes de tous les systèmes juridiques et de toutes les parties du monde dans un environnement politiquement neutre, riche d'enseignement et propice à un libre échange d'idées.

Outre un travail scientifique de la plus haute qualité académique, l'Institut fournit également une atmosphère encourageant une meilleure compréhension parmi les peuples du monde et la paix parmi les nations.

Programmes, activités et publications

De 1990 à 1994, l'Institut a lancé 49 programmes avec la participation de 3 391 juristes venant de 87 pays.

/...

En 1994, il avait publié 84 livres d'actes de l'Institut. Certains de comptes rendus des activités de l'Institut figurent dans la Revue internationale de droit pénal et les Nouvelles études pénales. D'autres sont publiés à l'intérieur de l'Institut dans la série Quaderni. L'Institut a également signé des accords de publication avec deux importantes maisons d'édition italiennes, Cedam et Jovene, pour les publications en italien. En outre, le Liban et les Pays-Bas ont également publié certains des actes de l'Institut. Ces publications ont paru en anglais, arabe, espagnol, français et italien et ont été distribuées dans le monde entier.

Activités

Les activités de l'Institut comprennent : des séminaires, conférences et réunions d'experts internationaux, des programmes interrégionaux et des conférences et séminaires nationaux et locaux.

Conférences et séminaires internationaux

Les séminaires internationaux ont un but essentiellement éducatif et prennent la forme d'éducation juridique continue et parfois d'assistance technique en faveur de certains pays. Des académiciens, des juges, des fonctionnaires gouvernementaux, des avocats et de jeunes diplômés en droit y participent.

Les conférences internationales ont trait aux travaux des Nations Unies et du Conseil de l'Europe. Elles portent également sur des domaines d'intérêt contemporain pour la communauté internationale des savants. De telles réunions rassemblent des experts internationaux en matière de sciences criminelles.

Les réunions d'experts sont organisées à la demande ou en coopération avec les Nations Unies et le Conseil de l'Europe afin d'élaborer des projets d'instruments internationaux et de préparer des réunions spécifiques, telles que le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Beaucoup de ces réunions ont abouti à la rédaction d'instruments internationaux importants.

Programmes interrégionaux

En 1985, l'Institut a lancé le Programme élargi des droits de l'homme pour le monde arabe avec une série de conférences et de séminaires. Au total, 14 programmes ont été menés à bien avec la participation de plus de 1 300 juristes de 17 Etats arabes et de la Palestine. La première conférence sur la Réforme de la justice pénale et l'éducation en matière des droits de l'homme a été tenue en décembre 1985. Soixante-sept juristes de 12 pays arabes et de la Palestine y ont participé. En conséquence, un Comité d'experts s'est réuni en décembre 1986 pour élaborer un projet de Charte arabe sur les droits des peuples et de l'homme. Soixante-six personnalités arabes de 12 pays arabes et de la Palestine ont participé à cette réunion. Le projet de Charte arabe a été soumis à la Ligue des Etats arabes et à tous les Chefs d'Etat du monde arabe. Il a également reçu l'appui de l'Union des avocats arabes, qui représente plus de 100 000 avocats dans les pays arabes. Il a été tenu une série de 14 séminaires sur l'enseignement des droits de l'homme dans les écoles de droit arabes, les centres de formation juridique, les académies de police et le programme de la justice militaire. Quatre volumes de comptes rendus ont été publiés et distribués aux enseignants et librairies dans le monde arabe. A la fin de 1991, huit écoles de droit offraient annuellement des cours sur les droits de l'homme

/...

et plusieurs instituts de formation judiciaire et académies de police ont inclus l'enseignement des droits de l'homme dans leurs programmes. De plus, pendant la période 1990-92, l'Institut a introduit une série de programmes d'une durée de cinq semaines à l'intention des étudiants diplômés de la région arabe, dans le but de familiariser la nouvelle génération de juristes avec le problème de la protection des droits de l'homme dans le monde arabe. Neuf livres ont été publiés en arabe et plusieurs milliers de copies ont été distribuées à travers le monde arabe.

Certains de ces programmes ont été menés à bien en coopération avec le Service de la prévention du crime et de la justice pénale, le Centre des droits de l'homme et le Conseil de l'Europe.

En coopération avec le Centre des droits de l'homme et le Service de prévention du crime et de la justice pénale, l'Institut a lancé programme à l'intention de juristes africains sur la protection des droits de l'homme dans les procédures criminelles. Un séminaire a été tenu en 1991 au bénéfice de juristes de l'Afrique de l'Est; un autre se tiendra en 1995 à l'intention de juristes africains des pays de langue portugaise.

Conférences et séminaires nationaux et locaux

L'Institut organise des conférences et des séminaires à l'intention de professeurs, de juges, d'avocats et de chercheurs italiens.

Activités scientifiques

Les conférences, séminaires et réunions d'experts organisés par l'Institut ont couvert l'ensemble des études en matière de justice pénale; le droit pénal international; le droit et les procédures pénaux; le droit et procédures pénaux comparatifs; la protection internationale et régionale des droits de l'homme; la criminologie et la criminologie comparative; la psychologie juridique; la pénologie; et les politiques en matière de justice pénale.

Activités liées aux travaux des Nations Unies

L'Institut a entrepris un certain nombre d'initiatives internationales, y compris l'organisation de comités d'experts des Nations Unies et réunions préparatoires d'experts pour les sixième, septième et huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Il a fait de même en ce qui concerne les comités d'experts du Conseil de l'Europe qui se sont réunis en vue d'élaborer certains instruments internationaux.

Le résultat le plus important de ces réunions a été la préparation, par un comité d'experts en 1977, du projet de convention sur la prévention et l'élimination de la torture. Le projet de texte a été officiellement soumis aux Nations Unies en 1978. L'Assemblée générale a adopté la Convention en 1984. De nombreux autres instruments internationaux ont été élaborés à l'Institut sur des sujets tels que l'indépendance des professions juridiques; la protection des droits des malades mentaux; la prévention du crime et la justice pénale dans le contexte du développement; le transfert des prisonniers; le transfert des procès-verbaux; l'extradition; l'application des sentences; les états d'urgence et les dérogations

/...

au Pacte international relatif aux droits civils et politiques; et l'élimination des expériences humaines illégales.

5. ASSOCIATION INTERNATIONALE D'HABITAT RURAL

(Catégorie II)

L'Association internationale d'habitat rural est une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif traitant des questions de l'habitat rural.

Cinq membres ont adhéré à l'Association en 1990 : deux du Honduras; un des Etats-Unis et deux de l'Uruguay.

Un accord signé entre l'Université des Andes (Mérida, Venezuela), le National Council for the Investigation of Sciences and Technology, et le Ministère de la santé du Venezuela, a été coordonné par l'Association internationale d'habitat rural afin de promouvoir le développement des logements ruraux, selon la zone bioclimatique (moyenne, montagneuse, andine et côtière) et la région culturelle.

Coopération avec les programmes des Nations Unies

Sur la recommandation des Nations Unies et pour commémorer la Journée mondiale de l'habitat, le prix "National Habitat Leopoldo Martinez Olavarria" a été créé par le Conseil national de l'habitat du Venezuela et a été remis au Président de l'Association internationale d'habitat rural en 1992.

En 1993, à l'occasion de la Journée mondiale de l'habitat, l'Association internationale d'habitat rural a proposé la candidature du Service de recherche sur le paludisme et l'hygiène du milieu (une section du Ministère vénézuélien de la santé publique) pour ses activités continues dans les domaines de l'habitat et de l'assainissement en milieu rural.

Entre 1990 et 1993, l'Association a poursuivi ses programmes en matière d'habitat dans les secteurs public et privé.

L'Association reçoit et transmet des informations techniques dans le domaine de l'habitat rural et l'hygiène du milieu par l'intermédiaire de bulletins et brochures et dissémine toute la documentation pertinente reçue des Nations Unies.

Dans le domaine de l'habitat et de l'assainissement en milieu rural, l'Association collabore avec les universités - publiques et privées, nationales et internationales, au niveau post-universitaire. L'Association a participé à l'organisation d'un cours post-universitaire sur les établissements ruraux dispensé à l'Université des Andes de Mérida (Venezuela). Le Cours est divisé en deux sections : "Puisage et bâtiments ruraux" et "Aménagement du milieu rural".

En 1993, un accord a été signé entre l'Association et la Fondation Becas Gran Mariscal de Ayacucho, portant création de deux bourses pour le prix Arturo Ortiz. L'une est destinée à un étudiant vénézuélien diplômé et l'autre à un étudiant latino-américain dans le domaine des établissements ruraux à l'Université des Andes.

/...

6. CONSEIL INTERNATIONAL DES SERVICES JUIFS DE BIENFAISANCE
ET D'ASSISTANCE SOCIALE

(Catégorie II)

Les organisations membres du Conseil international des services juifs de bienfaisance et d'assistance sociale participent activement aux travaux des organisations du système des Nations Unies et de diverses institutions bénévoles. Ils administrent un budget d'environ 300 millions de dollars en Europe, en Amérique latine, en Asie et en Afrique, desservant plus de 500 millions de personnes dans le monde entier en matière d'assistance sociale, de formation professionnelle, d'éducation, d'aide agricole, de redressement économique, de services de santé, d'émigration, de réinstallation et dans des secteurs connexes, essentiellement auprès de collectivités juives.

L'American Jewish Joint Distribution Committee et le Fonds central britannique pour le secours mondial juif, membres du Conseil international, poursuivent leurs travaux dans le cadre de programmes de secours et de développement. Pour mener à bien ces programmes, ils collaborent étroitement avec les institutions des Nations Unies, la Croix-Rouge internationale, l'Agency for International development des Etats-Unis et l'Organisation chrétienne d'aide et de secours social et d'autres organisations bénévoles.

Le programme yougoslave de secours a été lancé en 1992 et comprend une aide médicale, la fourniture d'aliments et les évacuations, essentiellement à Sarjevo. Une coopération a été établie avec la Croix-Rouge internationale, Mehemet, CARITAS et d'autres organisations bénévoles.

Ces quatre dernières années, les programmes mondiaux mis en oeuvre par le Conseil international comprenaient des actions dans les domaines suivants : secours et assistance sociale; soins et entretien des migrants, services de santé, éducation, perfectionnement des ressources humaines et services aux personnes âgées.

Le Conseil international a lancé en 1986 le Programme international de développement afin de faire face aux catastrophes nationales et de mettre en oeuvre des projets de développement à long terme indispensables dans des collectivités défavorisées. Conjointement avec l'American Jewish Joint Distribution Committee, il a entrepris des programmes de redressement et de réaménagement en collaboration avec des organisations gouvernementales et internationales, des fondations et des sources non confessionnelles, notamment les suivants : un centre de réadaptation pour enfants en Arménie, l'évacuation aérienne des amputés arméniens vers Israël pour interventions chirurgicales et équipement prosthétique, un projet de garderie au Kenya avec l'UNICEF, un projet de soins dentaires au Maroc, en coopération avec le Ministère de la santé et diverses institutions, et un projet de traitement ophtalmique au Zimbabwe, en coopération avec l'Office agricole et rural.

La Hebrew Immigrant Aid Society, organisme spécialisé en matière de migration, participe à tous les efforts visant à faciliter et à harmoniser les mouvements de migrants et de réfugiés, sans perdre de vue les problèmes humanitaires et psychologiques qu'entraînent de tels déplacements d'individus ou de populations. Bien que la Hebrew Immigrant Aid Society soit un organisme confessionnel, ses activités ne se limitent pas à la réinstallation de personnes de religion juive; elle

/...

participe également au programme de réinstallation aux Etats-Unis d'Afghans, d'Ethiopiens et de Cubains. Elle opère en relation étroite avec les bureaux du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à Genève, Rome, Vienne et Athènes, ainsi qu'avec l'Organisation internationale pour les migrations et le Comité international de la Croix-Rouge.

La World Organization for Educational Resources and Technological Training, membre du Conseil international, a mis en oeuvre plus de 200 projets dans 54 pays en développement dans le domaine de l'assistance technique, notamment la formation professionnelle et technique, l'infrastructure agricole et rurale et les réseaux de transport. Elle sert en qualité de conseiller technique auprès de diverses institutions spécialisées et organes des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale. Elle fournit des avis consultatifs dans le domaine de l'assistance technique à de nombreux gouvernements. Outre son programme d'assistance technique, elle fait fonctionner des écoles secondaires et des collèges techniques dans 30 pays, avec un corps étudiant de plus de 200 000. Ses enseignants préparent leurs élèves à faire face aux défis de la révolution technique mondiale. Elle met en oeuvre des programmes spéciaux visant à aider les enfants et adultes ayant besoin d'une éducation adaptée.

Le Conseil international, organe coordonnateur d'un groupe d'agences de service social et humanitaire, a des objectifs parallèles à ceux de nombreuses organisations du système des Nations Unies. Le Conseil international assiste et participe régulièrement aux réunions du HCR, de l'OMS, de la Commission des droits de l'homme et d'autres organes des Nations Unies.

A ses réunions ordinaires, qui se tiennent deux fois par an, le Conseil international examine les programmes des organisations membres et, ce faisant, contribue à l'application des résolutions et décisions correspondantes de l'Organisation des Nations Unies, dans la mesure où elles relèvent des domaines d'activité des membres du Conseil international.
